Fiche technique
07.07.2026

Tarak®

Herbicide de pré- et post-levée contre les dicotylédones et les graminées dans les céréales d'automne (sauf l'avoine)

Description du produit en bref
Herbicide à large spectre d'action sur les graminées (vulpin, agrostide jouet du vent, pâturin, ray-grass et dans certaines conditions la folle-avoine). Tarak a une action de longue durée. Orge d'automne, seigle d'automne, triticale et épeautre : toutes les variétés de l'assortiment de base peuvent être traitées avec Tarak, sauf l'avoine.

Matières actives
50.9 % Chlortoluron (600 g/l)
3.4 % Diflufenican (40 g/l)

Formulation
Suspension concentrée (SC)

Trademark
Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation
W-7449

Mode d'action
Tarak est un herbicide racinaire et de contact contenant deux matières actives différentes avec une efficacité persistante aussi lors d'une levée retardée des mauvaises herbes. Le **Chlortoluron** appartient à la famille des urées substituées. Il est absorbé par les racines et par les feuilles des adventices. Cela garanti une efficacité sur un grand nombre de mauvaises herbes. En post-levée, l'absorption du Chlortoluron par les graminées est plutôt racinaire tandis que pour les dicotylédones, l'absorption est foliaire.

Le **Diflufenican** appartient à la famille chimique des phénoxynicotilanilides. Le Diflufenican agit en pré ou en post-levée des mauvaises herbes. En pré-levée, il est fortement absorbé dans les 2 premiers centimètres du sol. Il pénètre dans les adventices par la tigelle. En post-levée son action de contact est efficace sur tissus jeunes jusqu'au stade 4 feuilles. Le Diflufenican inhibe la biosynthèse des caroténoïdes. La dégradation de la chlorophylle provoque le dessèchement des adventices sensibles.

Les deux matières actives Chlortoluron et Diflufenican restent efficaces pendant une longue durée.

Utilisation Céréales

Blé

Blé d'automne, seigle d'automne, orge d'automne, triticale, épeautre :
Dosage : 2.5 l/ha dans 200–400 l/ha après semis jusqu'au stade 3 feuilles (BBCH 00-13).
Les conditions préalables pour atteindre une bonne efficacité sont des sols suffisamment humides et friables. Sur les sols détrempés, légers, humifères ou très argileux, appliquer Tarak en post-levée. Ne pas utiliser sur les sols sableux. Les graines doivent être recouvertes d'au moins 2 cm de terre.
Utiliser 2.5 l/ha spécialement contre le ray-grass et une présence importante de pensées des champs, gaillet et repousses de colza.
Pas de restrictions variétales de blé selon la liste swiss granum, sauf ne pas traiter Campesino.
Un temps poussant après le traitement avec Tarak favorise une bonne tolérance de la culture. Ne pas traiter en cas de fortes gelées nocturnes. Eviter les croisements de barre de traitement.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité : Agrostide jouet-du-vent, camomille, capselle bourse-à-pasteur, chénopode, coquelicot, fumeterre, gaillet gratteron, laiteron, lamier, mouron des oiseaux, moutarde des champs, myosotis, ortie royale, pâturin, pensée des champs, ray-grass en germination, renouées, repousses de colza (post-levée), tabouret, véroniques, vesce, vulpin des champs.

Efficacité suffisante : Géranium, éthuse.

Efficacité insuffisante : Mauvaises herbes et graminées vivaces, renoncules, séneçon.

Restrictions

Ne pas traiter l'avoine et les céréales de printemps. Ne pas appliquer lors d'humidité stagnante, sécheresse, carences et dans des peuplements affaiblis. Les cultures de céréales où un sous semis va être réalisé ne doivent pas être traitées. Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG.

Miscibilité

L'efficacité de Tarak est normalement suffisante contre la plupart des mauvaises herbes dans les céréales.

Rotation culturale

En automne, après avoir labouré le sol, il est possible de cultiver du blé d'automne et du seigle d'automne. Ne plus entreprendre de traitement herbicide en automne. Si un champ est retourné prématurément au printemps, après avoir labouré le sol, il est possible de cultiver du blé de printemps, de l'orge de printemps, du tournesol, des pommes de terre et du maïs.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 2 heures après le traitement.

Important à savoir

Les cultures à feuilles larges (p. ex. betteraves, colza, arbres fruitiers, légumineuses, cultures maraîchères) et le maïs sont très sensibles envers Tarak. Eviter absolument la dérive et les chevauchements sur ces cultures ou sur les parcelles destinées à recevoir ces cultures. Après le travail, nettoyer le pulvérisateur et les ustensiles utilisés avec All Clear® Extra selon les indications figurant sur les étiquettes.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

ATTENTION

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. **H351** Susceptible de provoquer le cancer. **H361d** Susceptible de nuire au foetus. **H410** Très toxique

pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPo2 Laver tous les équipements de protection après utilisation.

GHS07

GHS08

GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 04 10 Emballage simple à 5 l

10 04 10 Carton à 4 x 5 l

Emballage

10 04 88 Emballage simple à 10 l

10 04 88 Carton à 2 x 10 l

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch